

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 28 janvier 2021

PRESENTS :

Mesdames BARON Françoise, BOURGEOIS Christine, GALIBERT Christine, MAZURIER Arlette, OURNAC-POUMAYRAC, Emmanuelle, SENDRAS Sandra,
Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, M. BENIT Michel, CRESPIEN Jean-Pierre, VALENTI Fabien

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

La séance débute à 20h00 par la lecture du compte-rendu du 18 décembre 2020

L'ordre du jour est ensuite examiné comme suit :

1. Délibération Engagement 25% dépenses investissement M49

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'au vote de ce budget sur autorisation : d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour la commune d'Azillanet cela représente au maximum 41 147€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

2. Délibération Plan Communal de Sauvegarde

L'article 13 de la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile confère aux PCS un caractère obligatoire pour les communes soumises à un PPR approuvé ou dans le champ d'application d'un PPRI..

Le PCS est de la compétence communale. Il définit sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité et approuve la participation financière de 4080 € et accepte de verser au SMMAR la part d'autofinancement.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

3. Délibération Autorisation signature acte authentique « servitudes ENEDIS »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des servitudes consenties à Enedis par la commune, lors de la réfection du réseau électrique basse tension, notamment concernant les lignes situées dans le secteur de FELINES, GOURRIOS et FAISSES FENOUSES à

Azillanet, il convient de l'autoriser à signer tout acte authentique relatif aux servitudes ENEDIS.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

4. Questions diverses :

a) Certaines Personnes font part de leurs difficultés sociales et financières

La mairie, via la commission d'action sociale peut accompagner ces personnes dans leurs démarches administratives et sociales (demande d'aides sociales, contact avec les services sociaux, la MLI pour les jeunes...) mais en aucun cas la mairie peut faire les démarches à la place de la personne.

Un accompagnement global est privilégié au lieu d'une aide financière ponctuelle qui ne règlera pas les problèmes de fond.

Concernant les logements communaux, dans le cas de loyer impayé : même procédure que citée ci-dessus.

A défaut de réaction de la part du locataire des procédures d'expulsion pourraient être engagées.

b) Campagne de vaccination covid19

Sur notre territoire du Minervois au Caroux, 2 centres de vaccination ont été organisés dans les casernes de pompiers de Saint-Pons de Thomières et Olonzac.

A ce jour les centres sont fermés car il n'y a pas de vaccins disponibles

Dès que nous aurons des informations, nous communiquerons auprès de la population.

c) Panneau Pocket : 1^{ère} application mobile d'alerte et d'informations des communes

La commune est en train de terminer l'élaboration du site internet et en parallèle réfléchit à mettre en place le système « Panneau Pocket » qu'utilisent déjà nos voisins (Oupia, Félines)

Le principe est d'envoyer des messages d'alertes et d'informations à nos concitoyens. Informations qui consulteront via leur smartphone.

Les habitants qui souhaiteront recevoir l'information installeront cette application et recevront une notification instantanément sur leur portable pour toutes nouvelles alertes ou informations.

C'est l'information qui vient à eux !

Coût annuel très faible et gratuit la 1^{ère} année.

Vérifier avec les secrétaires que ça ne fasse pas doublon avec la télé-alerte.

d) Alerte de sécurité à l'entrée du village :

Plusieurs habitants ont alerté la mairie sur le fait que des enfants jouent au milieu de la route à l'entrée du village sur l'avenue d'Olonzac.

Nous allons demander aux parents d'être un peu plus vigilants pour éviter un accident.

Proposition de venir jouer le long du mur de l'école, impasse sécurisée, entre l'école et les jardins.

e) Plan de stationnement du village :

Beaucoup de véhicules dans tout le village avec des problèmes récurrents. Travail de zonage. Chaque conseiller réfléchit à une zone et à un plan de stationnement. Mise en commun de notre travail et réunion prévue mi-février 2021.

La séance est levée à 22H15